



CP de CAEN

A Caen, le vendredi 21 juillet 2023

Lettre ouverte à tous les personnels du CP Caen

Une délégation du bureau local CGT du CP Caen a été reçue, ce jeudi 20 juillet 2023, par le député de la 2ème circonscription du Calvados, Monsieur Arthur DELAPORTE.

Cette rencontre a permis de lui exposer les problèmes, récents ou spécifiques, des personnels du CP Caen, en particulier :

- **La pénurie d'agents** qui va atteindre un pic à la rentrée avec un déficit de 14 agents sur un effectif de 139 surveillants et brigadiers (suite aux départs de collègues pour le CP d'Ifs, pour la SAS, à la fin d'une mise à disposition, à des départs en retraite ou à des demandes de mise en disponibilité), provoquant inévitablement des rappels qui seront synonymes de fortes dégradations de notre vie familiale et sociale, et de fatigue accrue.

- **L'accueil de courtes peines**, souvent plus jeunes que la moyenne d'âge de la population pénale du CP, à l'origine de trafics divers en détention ou de conflits avec les longues peines, principalement des Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel, AICS. Le CP de Caen doit être un établissement spécifique AICS où tout autre peine n'a pas lieu d'être.

- **La prise en charge de certaines Personnes à Mobilité Réduite**, PMR, ayant des pathologies très invalidantes. Nous estimons, en effet, que, pour des raisons évidentes de bon sens et dans l'intérêt des agents, cette catégorie de PMR n'a pas sa place dans une détention normale mais plutôt dans des établissements médicalisés ou spécialisés.

- **La gestion des personnes détenues transgenres**. Leur accueil dans un établissement pour hommes, qui plus est à forte proportion d'AICS, reste problématique. Elles peuvent en effet être stigmatisées ou faire l'objet de violences par leurs codétenus. De plus, leur prise en charge par le personnel de surveillance se révèle souvent compliquée, notamment lors des fouilles intégrales. En effet, si le changement d'état civil a été acté mais sans que la personne, née homme, ne soit allée au bout de sa transition, c'est-à-dire qu'elle ait encore un organe génital mâle, alors la fouille devra être effectuée, malgré tout, par un personnel féminin, ce qui nous apparaît alors comme illogique et aberrant.

La CGT a profité de l'occasion pour évoquer **notre passage prochain en catégorie B** et fait remarquer que, malgré la demande du bloc syndical de la mise en place de l'accord cadre, **l'Administration et le Ministère refusent de recevoir le bloc syndical** en vue d'une vraie négociation dans l'intérêt des agents et donc de notre métier.

La CGT tient à remercier chaleureusement Monsieur Arthur DELAPORTE pour son accueil, sa courtoisie et sa disponibilité, et de nous avoir accordé de son temps précieux pour écouter nos doléances.

La CGT défend les intérêts des personnels, en particulier les plus humbles et dont la voix est souvent étouffée par celles des puissants, réels ou supposés.

La CGT est à vos côtés pour vous défendre et porter vos revendications et vos luttes.